

Carante
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ? *M. D. de Callot, située à trois kilomètres de l'église paroissiale Carante. elle a été érigée en 1513, en reconnaissance d'une grande victoire remportée par Tizollen-Hormaison sur les Français et les Anglais, dont le général Corsole fut tué dans la lutte au lieu où est la chapelle actuelle.*

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ? *Virgo potens, M. D. de Callot.*

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ? *La chapelle de France, dédiée à sainte Anne.*

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ? *L'oratoire du Croû, M. D. du Croû, bientôt terminée. L'oratoire de Keromni, M. D. de Des Douleurs, ne possédant pas d'indult de temps immémorial, en a été le même pour la chapelle de France, l'en rapporte à Monsieur Baron, vicaire général, dans la Compagnie duquel j'ai été au France.*

6° Quelle est la date de l'Indult ? *L'indult de l'oratoire M. D. du Croû, est daté de Rome le 7 p^bre 1868.*

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ? *à Madame Louise Pauline Barbeau, née de Kermoyan.*

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ? *réponse affirmative.*

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ? *réponse affirmative.*

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.

Loot, recteur de Carante.